

AgroGeneration

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés semestriels résumés**

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AgroGeneration et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés semestriels résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tels qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- L'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation ainsi que la situation financière du groupe (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*).

- La sensibilité du résultat aux hypothèses retenues par le management relatives à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 (note 4.2 *Juste valeur des actifs biologiques*).
- La réévaluation des immobilisations corporelles situées en Ukraine (note 2.4 *Réévaluation des immobilisations corporelles*).

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris et Paris-La Défense, le 30 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard



États financiers consolidés
intermédiaires résumés au 30 juin 2015

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDE	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
<i>Informations générales et contexte</i>	11
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	12
2.1. <i>Restructuration de la dette par émission d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)</i>	12
2.2. <i>Avenant au prêt souscrit auprès de la BERD</i>	13
2.3. <i>Acquisition de la nouvelle filiale en février 2015</i>	13
2.4. <i>Réévaluation des immobilisations</i>	14
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	15
3.3. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	16
3.4. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	17
3.5. <i>Risques de contrepartie</i>	18
3.6. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	18
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	18
4.1. <i>Test de dépréciation sur les actifs incorporels</i>	18
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	18
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres</i>	19
4.4. <i>Droit de préemption sur les locations de terrain</i>	19
4.5. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	19
5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	20
5.1. <i>Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions</i>	20
5.2. <i>Émission de bons de souscription d'actions</i>	20
6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	20
6.1. <i>Référentiel comptable</i>	20
6.2. <i>Consolidation</i>	22
6.3. <i>Conversion des devises</i>	22
6.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	24
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	24
6.6. <i>Agriculture</i>	25
6.7. <i>Impôts courants et différés</i>	26
6.8. <i>Contrats de location (le Groupe en tant que preneur de baux)</i>	27
6.9. <i>Rémunérations en actions</i>	28
7. INFORMATION SECTORIELLE	29
8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	30
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31



10.	ACTIFS FINANCIERS	32
11.	STOCKS	33
12.	ACTIFS BIOLOGIQUES	34
13.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	36
14.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	37
15.	EMPRUNTS FINANCIERS	37
16.	CAPITAL SOCIAL	39
17.	PROVISIONS	40
18.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	41
19.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	42
20.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	44
21.	COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	44
22.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	45
23.	RESULTAT FINANCIER NET	45
24.	RESULTAT PAR ACTION	46
25.	ENGAGEMENTS	47
25.1.	<i>Engagements financiers</i>	47
25.2.	<i>Engagements liés aux activités d'exploitation</i>	47
26.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	49
27.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	50



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<i>Actifs non courants</i>		79 662	63 560
Immobilisations incorporelles	8	42 771	40 876
Immobilisations corporelles	9	36 451	22 181
Immobilisations financières	10	243	275
Actifs biologiques	12	197	228
Impôts différés actifs		-	-
<i>Actifs courants</i>		61 699	35 323
Stocks et produits finis	11	4 672	10 916
Actifs financiers	10	3 878	1 798
Actifs biologiques	12	46 738	12 093
Clients et autres créances	13	4 802	5 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 609	5 415
Total actifs		141 361	98 883
<i>Passifs et capitaux propres</i>			
<i>Capitaux propres</i>		59 778	6 569
Capital social	16	4 618	4 618
Prime d'émission	16	166 468	166 468
Autres réserves		(33 756)	(101 199)
Report à nouveau		(39 940)	(18 275)
Écarts de conversion		(32 202)	(23 378)
Résultat net		(5 410)	(21 665)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<i>Passifs non courants</i>		13 449	58 362
Provisions	17	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	15	11 955	58 362
Autres passifs non courants	18	1 494	-
Impôts différés passifs		-	-
<i>Passifs courants</i>		68 134	33 952
Provisions	17	-	-
Emprunts et dettes financières courants	15	39 846	24 241
Fournisseurs et autres passifs courants	18	27 240	8 894
Impôts sur les bénéfices courants		1 048	817
Total passifs et capitaux propres		141 361	98 883



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Chiffre d'affaires	20	3 082	4 940
Écart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	12	10 769	8 258
Coût des ventes	21	(2 003)	(5 239)
Marge brute		11 848	7 959
Frais commerciaux, généraux et administratifs	21	(5 000)	(6 669)
Autres produits et charges	22	(700)	2 079
Résultat d'exploitation		6 148	3 369
Résultat financier net	23	(11 838)	(16 751)
Impôt sur les bénéfices		280	25
Résultat net des activités poursuivies		(5 410)	(13 357)
Résultat net des activités cédées		-	1 429
Résultat net de la période avant participations ne donnant pas le contrôle		(5 410)	(11 928)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe		(5 410)	(11 928)
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)		(5 410)	(11 928)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		91 868 083	91 948 633
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	24	(0,06)	(0,13)
Résultat net, part du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(4 975)	(11 928)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		190 616 183	91 948 633
Résultat net, part du Groupe dilué par action (en euros)	24	(0,03)	(0,13)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Résultat net de la période	(5 410)	(11 928)
Éléments non-recyclables en résultat, net d'impôts	25 146	-
Réévaluation des immobilisations corporelles	25 146	-
Éléments recyclables en résultat, net d'impôts	(8 824)	(17 549)
Écarts de conversion	(8 824)	(17 549)
Résultat global total de la période	10 912	(29 477)



Tableau de variation des fonds propres consolidé

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2013	4 618	166 468	(101 169)	(18 275)	(587)	51 055	-	51 055
Émission de nouvelles actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion*	-	-	-	-	(17 549)	(17 549)	-	(17 549)
Rémunération en actions	-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
Auto-détention	-	-	27	-	-	27	-	27
Résultat net de la période	-	-	-	(11 928)	-	(11 928)	-	(11 928)
Capitaux propres au 30 juin 2014	4 618	166 468	(101 146)	(30 203)	(18 136)	21 601	-	21 601
Émission de nouvelles actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	12	-	-	12	-	12
Écarts de conversion*	-	-	-	-	(5 242)	(5 242)	-	(5 242)
Rémunération en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(65)	-	-	(65)	-	(65)
Résultat net de la période	-	-	-	(9 737)	-	(9 737)	-	(9 737)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	4 618	166 468	(101 199)	(39 940)	(23 378)	6 569	-	6 569
Émission de nouvelles actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Émission d'OSRANE**	-	-	42 290	-	-	42 290	-	42 290
Variation de périmètre	-	-	(3)	-	-	(3)	-	(3)
Écarts de conversion*	-	-	-	-	(8 824)	(8 824)	-	(8 824)
Réévaluation des immobilisations***	-	-	-	-	25 146	25 146	-	25 146
Auto-détention	-	-	10	-	-	10	-	10
Résultat net de la période	-	-	-	(5 410)	-	(5 410)	-	(5 410)
Capitaux propres au 30 juin 2015	4 618	166 468	(58 902)	(45 350)	(7 056)	59 778	-	59 778

(*) Écarts de conversion

La forte dévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2014 a eu un impact significatif sur les actifs et les passifs des États financiers consolidés (cf. État de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014).

L'impact négatif des écarts de conversion pour le premier semestre 2015 s'élève à 8 824 k€ et se décompose comme suit :

15 101 k€ de perte de change due aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 23) ;

2 k€ d'écart de conversion positif généré sur le bénéfice de la période des filiales ukrainiennes et provenant de la différence entre le taux moyen et celui de clôture (23,74 UAH/EURO et 23,54 UAH/EURO, respectivement) ;



6 275 k€ d'écart de conversion positif dû à la conversion des actifs nets des filiales ukrainiennes et provenant de la différence entre le taux d'ouverture (19,23 UAH/EUR) et le taux de clôture (23,54 UAH/EUR), le profit s'expliquant par le fait que les réserves des entités ukrainiennes sont négatives.

(**) Émission d'OSRANE

Le 31 mars 2015, le Groupe a émis des OSRANE pour un montant total de 57,4 m€ (net de frais d'émission), augmentant ainsi les capitaux propres du Groupe de 42,3 m€ (cf. Note 2.1).

(***) Réévaluation des immobilisations corporelles

L'impact de la réévaluation des immobilisations corporelles, porté directement en autres éléments du résultat global, s'élève à 25,1 m€ (cf. Note 2.4).



Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	30 juin 2015	30 juin 2014
Résultat net de la période		(5 410)	(11 928)
Amortissement des immobilisations		1 107	1 769
Provisions*		-	(3 052)
Plus- ou moins-values de cession*		(4)	1 627
Résultat financier net	23	11 838	16 755
Impôts différés et impôt sur les sociétés		280	218
Ajustements de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks		-	(73)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(10 822)	(9 515)
Dépréciation des immobilisations	22	1 113	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		2	121
Marge opérationnelle		(2 456)	(4 078)
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs**		12 011	7 433
Variation de stocks		(823)	3 497
Variation d'actifs biologiques		(17 842)	(17 344)
Variation sur compte clients et autres créances***		5 667	(1 131)
Impôt sur les bénéfices de société		-	(37)
Variation du besoin en fonds de roulement		(987)	(7 852)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		(3 443)	(11 660)
<i>Opérations d'investissement</i>			
Acquisition de filiales	2.3	(413)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(810)	(926)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(29)	(131)
Acquisition d'immobilisations financières		(23)	(28)
Cession de filiales		-	1 284
Cession d'immobilisations corporelles		48	63
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		37	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		(1 190)	262
<i>Opérations de financement</i>			
Versements reçus sur augmentation de capital		-	-
Achat / vente d'actions propres		273	27
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	(2 462)	-
Émission d'emprunts		9 102	17 129
Remboursement d'emprunts		(1 917)	(5 027)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	23	(231)	(652)
Intérêts versés		(3 062)	(3 255)
Frais d'augmentation de capital		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 703	8 222
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(876)	(1 430)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(3 806)	(4 606)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	14	5 415	7 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	14	1 609	2 619



* Les flux de trésorerie opérationnels du premier semestre 2014 incluaient l'impact de la cession des opérations en Argentine (AgerAustral) de 1 018 k€, avec une reprise de provision de 2 500 k€ et une perte réelle de 1 482 k€ consécutive à la cession.

** Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances versées aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif / augmentation des créances), égale à 6 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs. Cependant, ces paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe au titre des intrants de la récolte 2015, sont présentés à l'actif du bilan consolidé dans le poste créances clients.

*** Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances reçues de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 6 080 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients. Cependant, ces prépaiements reçus des clients du Groupe au titre des livraisons à intervenir à la fin de l'exercice 2015, sont présentés au passif du bilan consolidé dans le poste dettes fournisseurs.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 octobre 2015. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 27 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1^{er} mars 2010.

L'adresse du siège social est 18 rue Pasquier, 75008 Paris.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Restructuration de la dette par émission d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)

AgroGeneration a annoncé le 30 décembre 2014 son *plan de restructuration de la dette* consistant à :

- convertir les obligations cotées et non-cotées de la Société en Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE) ; et
- restructurer le prêt accordé par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), principalement en obtenant une dérogation aux ratios financiers existants, le rééchelonnement du prêt accordé et la fixation de nouveaux ratios financiers pour l'avenir (cf. Note 2.2).

Etant dans l'impossibilité de recueillir le consentement unanime des porteurs d'obligations cotées, AgroGeneration a engagé une Procédure de sauvegarde financière accélérée devant le Tribunal de commerce de Paris le 15 janvier 2015. Le tribunal a annoncé l'ouverture de la procédure le 22 janvier 2015 et rendu sa décision le 27 février suivant en approuvant le Plan de sauvegarde financière.

Le 31 mars 2015, le Groupe a émis 595 753 OSRANE (« Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes ») d'une valeur nominale de 100 € par OSRANE, porteuses d'un intérêt au taux de 8 % payable deux fois par an (aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre).

Les obligations ont été souscrites pour une partie en numéraire (à hauteur de 1 878 200 €), et pour une autre partie (57 697 100 €), par compensation de créances, y compris celles détenues par des porteurs d'obligations cotées (21,1 m€), Konkur Investments Limited (36 m€) et d'autres créanciers à court terme (0,6 m€).

Les OSRANE seront remboursées à l'échéance, le 1^{er} avril 2019, à raison de 192 actions nouvelles ou existantes par OSRANE. À chaque date de détachement du coupon, les porteurs d'obligations pourront opter pour un remboursement anticipé et seront éligibles à l'attribution d'actions bonus (quatre actions supplémentaires par OSRANE et pour chaque semestre restant). Le nombre maximal d'actions converties à la date du remboursement anticipé la plus avancée, c'est-à-dire le 30 septembre 2015, s'établit à 220 actions par OSRANE.

Les obligations OSRANE sont cotées sur le marché d'Alternext Paris sous le code ISIN FR0012600872.

Comptabilisation des OSRANE dans les États financiers consolidés au 30 juin 2015

Les OSRANE sont comptabilisées comme *instruments financiers composés* selon IFRS 32.28 Instruments financiers dans la mesure où ils comprennent une composante dette (remboursement des coupons d'intérêt sur une période de 4 ans) et une composante capitaux propres pour le solde.



(en milliers d'euros)	<i>Valeur nominale</i>	<i>Valeur comptable à la date d'enregistrement 31 mars 2015</i>	<i>Valeur comptable à la date de clôture 30 juin 2015</i>
OSRANE (valeur nominale)	59 575		
Frais d'émission	(2 193)		
Juste valeur de la composante dette		15 092	
Coût amorti de la composante dette			14 338
Composante capitaux propres		42 290	42 290
TOTAL	57 382	57 382	56 628

La valeur actuelle de la composante dette est calculée en retenant un taux d'actualisation de 15 %. La dette est remboursée sur une période de 4 ans au taux d'intérêt effectif de 11,6 % (lequel prend en compte les frais d'émission affectés à la dette et les flux de trésorerie réels).

Au 30 juin 2015, la dette d'OSRANE d'échéance inférieure à 1 an s'élevait à 3 254 k€.

2.2. Avenant au prêt souscrit auprès de la BERD

Le 15 janvier 2015, le Groupe a signé un avenant à la convention de prêt, prenant effet au 31 mars 2015 et prévoyant les changements principaux suivants :

- report d'un an de l'échéance de remboursement (nouveaux termes : dix versements semestriels égaux à compter du 1^{er} mars 2016, le dernier versement intervenant le 3 septembre 2020) ;
- modification des définitions et du mode de calcul des ratios prévus dans les *covenants* ;
- passage de la composante fixe du taux d'intérêt de 8 % à 8,5 %.

2.3. Acquisition de la nouvelle filiale en février 2015

En février 2015, le Groupe a acquis 100 % des actions de la société, Agroholding Tornado. L'acquisition a été financée par les flux de trésorerie opérationnels échelonnés jusqu'en décembre 2016.

Au 30 juin 2015, le total des versements effectués au titre de l'acquisition se montait à 413 k€.

Agroholding Tornado possède un silo à grains d'une capacité de stockage de 39 100 tonnes et fournit une palette complète de services de stockage de grains. L'acquisition permettra à la société de renforcer ses capacités de stockage.

L'allocation du prix d'acquisition est en cours au 30 juin 2015 et doit être achevée dans un délai maximal de 12 mois à partir de la date d'effet du regroupement d'entreprises.



2.4. Réévaluation des immobilisations

Le 1^{er} janvier 2015 le Groupe a réévalué l'ensemble des immobilisations corporelles situées en Ukraine. L'opération a été réalisée par un évaluateur indépendant. La juste valeur a été déterminée en hryvnia ukrainienne et en dollar américain et comptabilisée par les entités ukrainiennes dans leur devise fonctionnelle.

A la date de la réévaluation, l'impact net total sur la réserve de réévaluation (avant impôt) s'élevait à 24,4 m€, se décomposant en une augmentation de 25,8 m€ de la juste valeur de certaines immobilisations, comptabilisée directement en autres éléments du résultat global, et en la diminution de 1,4 m€ de la juste valeur d'autres immobilisations, portée dans le compte de résultat. Les détails par classe d'immobilisations sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	<u>Augmentation de valeur</u>	<u>Diminution de valeur</u>	<u>Impact net sur l'excédent de réévaluation</u>
Bâtiments	9 933	(614)	9 319
Machines et équipements	13 266	(443)	12 823
Machines et équipements en location	2 004	(58)	1 946
Autres immobilisations corporelles	606	(160)	446
Immobilisations corporelles en cours	20	(99)	(79)
Impact de la réévaluation au 1^{er} janvier 2015	25 829	(1 374)	24 455
Impôts différés sur la réévaluation	(683)	-	(683)
Impact net de la réévaluation au 1^{er} janvier 2015	25 146	(1 374)	23 772

L'impact fiscal de la réévaluation a donné lieu à la constatation initiale d'un passif d'impôt différé d'un montant de 683 k€. Ce passif a été comptabilisé par les entités ukrainiennes soumises à l'impôt sur les bénéfices. En raison de pertes fiscales accumulées qui pourront être utilisées contre les profits futurs taxables, ces sociétés ont comptabilisé un actif d'impôt différé équivalent au passif d'impôt différé généré par la réévaluation.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Bien que l'économie ukrainienne soit réputée être une économie de marché, elle continue de présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition, parmi lesquelles de faibles niveaux de liquidités sur les marchés de capitaux, une inflation élevée et de forts déséquilibres des finances publiques et du commerce extérieur.

En 2014, la situation politique et économique de l'Ukraine s'est significativement détériorée. L'instabilité politique et sociale, associée à l'annexion illégale par la Russie de la République autonome de Crimée et au conflit armé avec les séparatistes des régions de Donetsk et Lugansk soutenus par la Russie, a abouti à une très forte détérioration des relations politiques et économiques entre l'Ukraine et la Russie. Ces facteurs ont contribué au déclin des grands indicateurs économiques, au creusement du déficit budgétaire de l'État,



à l'épuisement des réserves de change de la BNU et, par conséquent, à la poursuite de la dégradation des notes de crédit de la dette souveraine ukrainienne.

A date, la situation politique et économique du pays s'améliore doucement. La zone de conflit semble être figée (pas d'activité militaire notable). Suite à un accord avec les principaux créanciers, l'Ukraine a obtenu cet été un prêt de 17 milliards USD provenant du FMI, montrant un signe encourageant de redressement du pays. Plus récemment, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de l'Ukraine passant de CCC+ à B-.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2015, la hryvnia ukrainienne (l'« UAH ») a perdu environ 30 % de sa valeur par rapport aux principales devises étrangères selon les taux de change UAH/USD et UAH/EUR de la Banque nationale d'Ukraine (la « BNU »). La BNU a mis en place des restrictions sur l'achat de devises étrangères et les règlements transfrontaliers et élargi les conditions imposant la conversion obligatoire des revenus en devises étrangères en hryvnia ukrainienne. Depuis fin juin, le cours de change de la hryvnia est stabilisé.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement.

La stabilisation de l'économie ukrainienne dans un avenir proche dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement et de l'obtention d'un soutien financier continu de la part des bailleurs de fonds internationaux et des institutions financières internationales.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où les risques de durcissement de la protestation et de conflit militaire s'avèrent limités grâce à une importante stabilisation de la situation. Au 30 juin 2015, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 52 702 k€. En 2015, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 64 267 ha.

La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.



Opérations en Ukraine

La Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé, à compter du 9 juillet 2012, le taux de change USD/hryvnia à 7,993 hryvnias pour 1 USD. Cette mesure a été levée le 6 février 2014 : or dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, l'abandon par la BNU de son soutien au taux de change de la hryvnia a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Pendant les six premiers mois de l'exercice 2015, la hryvnia a continué à se dévaluer avant de se stabiliser à 21,02 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EURO/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités en Ukraine sont influencés par l'état du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajustent pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 30 juin 2015 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt du semestre aurait été plus élevée / plus faible de 496 k€ (2014 : 792 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2015 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires sont peu importants.

Si, au 30 juin 2015, la hryvnia avait diminué / augmenté de 10 % vis-à-vis du dollar, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait été plus faible / plus élevé de 3 640 k€.

3.3. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.



Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 % à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.4. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe a remédié à ce caractère saisonnier en achetant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 m\$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches. Pendant la période allant d'octobre 2014 à juillet 2015, Alfa-Bank a mis à disposition 24,4 MUSD pour le financement de la campagne 2014-2015. En octobre 2015 le Groupe a renouvelé son crédit de campagne avec Alfa-Bank pour un montant maximum de 35 m\$. Ce montant sera libéré par tranches successives, dont la première tranche de 6,2 m\$ a déjà été versée avec une extension de 12,8 m\$ jusqu'à fin 2016.

En outre, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés des contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis pour payer certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.



3.5. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières (banques locales), ses crédits fournisseurs et créances clients, y compris les paiements en souffrance et les engagements envers des tiers. Les risques liés aux créances ne résident pas dans une contrepartie particulière. Bien que la société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.6. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux règles de l'IFRS impose le recours à certaines évaluations de comptabilité critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les actifs incorporels

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières [cf. Note 8 des Etats Financiers Consolidés du 31 décembre 2014]).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts jusqu'au point de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions



climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2015 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 5 601 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur ou la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la note 26 « Paiements fondés sur des actions » des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2014.

4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, concernant aussi bien les Ukrainiens que les non-résidents, il a été décidé de comptabiliser les baux fonciers en locations simples et de ne pas prendre en compte les droits préemptifs d'acquisition des terres au terme du bail dans l'évaluation de la qualification du bail. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'État et le marché foncier. Cette échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises, et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

4.5. Juste valeur des immobilisations

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. La valeur comptable de ces immobilisations équivaut à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2015 (cf. Note 2.4), déduction faite du cumul des amortissements ultérieurs.

A chaque date de clôture, le Groupe procède à la révision de la valeur comptable de ces actifs pour déterminer si elle diffère substantiellement de leur juste valeur. Pour ce faire, il prépare une analyse des flux de trésorerie actualisés reposant sur la formulation d'hypothèses quant aux produits et charges projetés et sur un taux d'actualisation. Par ailleurs, le Groupe prend en compte la conjoncture économique et la disponibilité des transactions avec des actifs similaires sur le marché au moment de déterminer s'il doit ou non procéder à l'évaluation de la juste valeur pour une période donnée.



Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions

Le 30 septembre 2015, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 27 943 OSRANE (obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes) ont été échangées contre 6 147 460 actions. Le capital social d'AgroGeneration se compose désormais de 98 509 388 actions.

5.2. Émission de bons de souscription d'actions

Les 57 264 394 bons de souscription émis au profit de Konkur Investments Limited selon les termes de l'accord conclu lors de la fusion avec Harmelia (cf. Note 16 des Etats Financiers Consolidés au 31 décembre 2014) ne pourront être exercés et ont donc été annulés.

De plus, le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 sont établis conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les informations présentées dans les États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En vertu d'IAS 34, les Notes annexes aux présents États financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à :

- mettre à jour les informations comptables et financières contenues dans les derniers États financiers consolidés publiés au 31 décembre 2014 ;



- inclure de nouvelles informations comptables et financières sur les événements et transactions significatifs survenus pendant la période.

A l'exception des points mentionnés ci-après, les règles et méthodes comptables retenues par le Groupe pour émission des États Financiers Consolidés Intermédiaires résumés au 30 juin 2015 sont identiques à celles appliquées pour les États Financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

(a) Normes et amendements d'application obligatoire dans l'Union européenne pour les exercices financiers clos le 30 juin 2015 et pouvant avoir un effet sur les États financiers du Groupe

- Interprétation IFRIC 21 Taxes
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2011-2013

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2015.

(b) Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (l'application des textes suivants publiés par l'IASB n'est pas encore obligatoire pour les exercices financiers clos le 30 juin 2015) :

- Amendements à la norme IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012

L'impact potentiel de ces normes est en cours d'analyse.

(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne

- IFRS 14 Comptes de report réglementaires
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 : Agriculture : actifs biologiques producteurs (publiés le 30 juin 2014)
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (publiés le 12 mai 2014)
- Amendements à la norme IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à la norme IAS 27 : La mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement
- Amendements à la norme IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise



L'impact potentiel de ces normes est en cours d'analyse.

6.2. Consolidation

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité. Les filiales sont consolidées de la date d'acquisition, correspondant à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation au 30 juin 2015.

(a) Filiales

Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales d'AgroGeneration. Les filiales sont toutes les entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et opérationnelles. Une entité est présumée contrôlée par AgroGeneration lorsque cette dernière détient plus de 50 % de ses droits de vote. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis immédiatement sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprises, par laquelle tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et de passif éventuel encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'AgroGeneration (date d'acquisition). Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif remis au vendeur, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange. Tout excédent du prix du regroupement d'entreprises par rapport à la juste valeur des éléments identifiables d'actif net acquis, des éléments de passif ou de passif éventuel constatés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart résiduel est immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

(b) Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IAS 27, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle hors de la période de rachat n'engendrent pas d'écart d'acquisition et sont comptabilisées directement dans les réserves du Groupe et des participations minoritaires.

6.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).



La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

(c) Conversion des états financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2015) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	Au 30 juin 2015		Au 31 décembre 2014		Au 30 Juin 2014	
	moyen	clôture	moyen	clôture	moyen	clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	23,7448	23,5414	15,6833	19,2329	13,9529	16,0868
Dollar américain (USD)	1,1193	1,1202	1,3287	1,2197	1,3709	1,3606

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.



6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement d'entreprises. L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location.

Au 30 juin 2015, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 7 ans.

6.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur, déduction faite des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

La juste valeur est déterminée pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises ou pour ceux situés en Ukraine et pour lesquels le modèle de réévaluation est appliqué à compter du 1^{er} janvier 2015. Les réévaluations des immobilisations corporelles seront effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que leur valeur nette comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée selon la juste valeur à la fin de la période de référence.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés.

Les coûts de remplacement des composants des immobilisations corporelles ainsi que les coûts significatifs de réparation ou de maintenance sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique d'immobilisation appropriée et ensuite amortis selon la durée de vie estimée. La valeur résiduelle des composants qui ont été remplacés est décomptabilisée de l'immobilisation corporelle.

Tous les autres coûts de réparations et travaux de maintenance non significatifs sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 40 ans
- Machines et outillages : 5 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 20 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leurs valeurs résiduelles et leurs durées d'utilité sont réexaminées et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture du bilan.

La valeur comptable d'une immobilisation est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable, lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.



6.6. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'*activité agricole* est définie comme une activité qui transforme des actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Les *actifs biologiques* sont des plantes cultivées en vue d'une vente future, autrement dit, des plantes en terre, ou bien des animaux d'élevage.

Les *produits agricoles* sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage ; ce sont soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de récolte, sauf lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable.

La juste valeur des animaux d'élevage se fonde sur le volume attendu de lait produit au cours des vies productives des laitières et du volume de viande attendu lors de l'abattage, sur les prix respectifs attendus, sur les vies productives moyennes attendues des animaux et sur les coûts de production futurs.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2015, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

(i) pour déterminer les prix

- Évaluation, par la Direction, des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix ajustés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

(i) pour déterminer les rendements

- Évaluation, par la Direction, des rendements futurs des récoltes, en se fondant sur les données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations pourrait conduire à la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs courants ou non-courants en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.



(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits finis » et valorisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur à la date de la récolte et la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur nette réalisable est présentée sous forme d'une dépréciation de stock (« Changement de la juste valeur des produits finis », cf. Note 13).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte, puis leur valeur nette réalisable, sont déterminées d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (au 31 décembre, cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc.). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques encourus par le Groupe.

6.7. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable. La direction revoit périodiquement les positions fiscales retenues dans les cas où la réglementation fiscale est sujette à des interprétations et constitue des provisions lorsque cela est approprié, sur la base des montants estimés comme devant être payés aux autorités fiscales.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2015 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

L'impôt différé est déterminé en utilisant le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués quand l'impôt différé actif sera utilisé ou quand la dette d'impôt différé sera réglée.

L'impôt différé actif est comptabilisé lorsqu'il est probable que de futurs bénéfices taxables permettront d'utiliser les différences temporelles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas pris en compte si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif correspondant à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.



- Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».
- Régime de TVA privilégié :
 - Les dépenses sur les recettes et les actifs sont comptabilisés hors TVA, sauf si la TVA encourue lors de l'achat de biens ou de services n'est pas récupérable auprès de l'administration fiscale, auquel cas, elle est comptabilisée comme faisant partie du prix d'achat des biens ou comme faisant partie de la dépense applicable. Les créances, les dettes, les paiements à l'avance effectués et les avances reçues sont comptabilisés TVA incluse.
 - Le montant net de TVA récupérable ou payable à l'administration fiscale est inclus comme faisant partie d'autres actifs à court terme ou passifs à court terme dans le bilan.
 - Les entités éligibles au régime de TVA privilégié transfèrent la TVA nette payable sur des comptes bloqués spéciaux et sont autorisées à utiliser les fonds accumulés sur ces comptes pour l'achat de biens et de services liés à leurs activités agricoles, au lieu de reverser ces sommes au budget de l'État, comme cela est exigé pour les autres contribuables. En même temps, ces entités ne sont pas autorisées à demander un crédit de TVA net pour un remboursement sur le budget de l'État. Le montant net de TVA payable, établi au niveau de l'entité, est constaté comme recette différée sur les subventions gouvernementales dans le bilan jusqu'au moment où l'entité en question encourt des dépenses admissibles, après quoi le montant de TVA correspondant est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que recette provenant de subventions gouvernementales.

Parmi les 26 entités juridiques que le Groupe contrôle en Ukraine au 30 juin 2015, 15 sont impliquées dans la production agricole et sont éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2015 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.8. Contrats de location (le Groupe en tant que preneur de baux)

Les contrats de location pour lesquels une portion significative des risques et des avantages liés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en suivant une méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations pour lesquels les risques et avantages liés à la propriété sont en substance transférés au preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. À la signature du contrat de location, le Groupe reconnaît au bilan l'actif acquis sur la base du contrat de location-financement (cf. note 9) et la dette relative (cf. note 15) pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.



Les actifs acquis au titre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée de vie ou, si elle est inférieure et que le Groupe n'est pas raisonnablement certain d'obtenir la propriété du bien à la fin du contrat, sur la durée du contrat de location.

6.9. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.



7. Information sectorielle

Après la cession de la filiale en Argentine en 2014 (cf. Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2014), le Groupe dispose d'un seul segment opérationnel en Ukraine, composé de 26 entités juridiques agricoles déployant leurs activités sur environ 120 000 hectares de terres.

Par ailleurs, toutes les décisions d'ordre opérationnel ou financier sont prises sur la base des résultats des campagnes agricoles. C'est la raison pour laquelle le Groupe présente la marge brute par récolte.

(en milliers d'euros)	Exercice financier semestriel 2015						Total résultat
	Récolte 2013	Cultures Récolte 2014	Récolte 2015	Total Cultures	Animaux d'élevage	Services & autres	
Chiffre d'affaires	-	2 067	30	2 097	174	811	3 082
Coût des ventes	-	(1 085)	(42)	(1 127)	(248)	(628)	(2 003)
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-	-	10 797	10 797	(28)	-	10 769
Marge brute	-	982	10 785	11 767	(102)	183	11 848

(en milliers d'euros)	Exercice financier semestriel 2014						Total résultat
	Récolte 2013	Cultures Récolte 2014	Récolte 2015	Total Cultures	Animaux d'élevage	Services & autres	
Chiffre d'affaires	4 232	18	-	4 250	262	428	4 940
Coût des ventes	(4 285)	(69)	-	(4 354)	(418)	(467)	(5 239)
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-	8 354	-	8 354	(96)	-	8 258
Marge brute	(53)	8 303	-	8 250	(252)	(39)	7 959



8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2013	34 350	15 072	816	50 238	-	(1 358)	(257)	(1 615)	34 350	13 714	559	48 623
Variation de périmètre	-	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4	4
Acquisition	-	-	64	64	-	-	-	-	-	-	64	64
Dépréciation	-	-	-	-	-	(1 694)	(99)	(1 793)	-	(1 694)	(99)	(1 793)
Variation de taux de change	(285)	(6 472)	(246)	(7 003)	-	892	90	982	(285)	(5 580)	(156)	(6 021)
Cessions	-	-	(19)	(19)	-	-	18	18	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	124	(149)	(25)	-	-	25	25	-	124	(124)	-
31 décembre 2014	34 065	8 724	470	43 259	-	(2 160)	(223)	(2 383)	34 065	6 564	247	40 876
Variation de périmètre*	2 954	-	-	2 954	-	-	-	-	2 954	-	-	2 954
Acquisition	-	-	29	29	-	-	-	-	-	-	29	29
Dépréciation	-	-	-	-	-	(560)	(36)	(596)	-	(560)	(36)	(596)
Variation de taux de change	749	(1 597)	(55)	(903)	-	391	20	411	749	(1 206)	(35)	(492)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2015	37 768	7 127	444	45 339	-	(2 329)	(239)	(2 568)	37 768	4 798	205	42 771

(*) Écart d'acquisition provenant de l'acquisition de Tornado (cf. Note 2.3)

Au 30 juin 2015, le Groupe n'a identifié aucun indicateur de perte de valeur.



9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Dépréciation			Valeur comptable nette			
	Construc-tions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaie-ments	Total	Constu-ctions	Machines agricoles et autres	Total	Constu-ctions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaie-ments	Total
31 décembre 2013	17 286	40 886	878	59 050	(2 070)	(12 027)	(14 097)	15 216	28 859	878	44 953
Variation de périmètre	-	37	(10)	27	-	(21)	(21)	-	16	(10)	6
Acquisition	248	1 884	131	2 263	-	-	-	248	1 884	131	2 263
Dépréciation	-	-	-	-	(1 135)	(5 047)	(6 182)	(1 135)	(5 047)	-	(6 182)
Variation de taux de change	(7 546)	(18 587)	(285)	(26 418)	1 239	6 920	8 159	(6 307)	(11 667)	(285)	(18 259)
Cessions	(176)	(456)	(12)	(644)	21	197	218	(155)	(259)	(12)	(426)
Autres mouvements	51	59	(319)	(209)	21	14	35	72	73	(319)	(174)
31 décembre 2014	9 863	23 823	383	34 069	(1 924)	(9 964)	(11 888)	7 939	13 859	383	22 181
Variation de périmètre	659	49	-	708	-	-	-	659	49	-	708
Réévaluation à la juste valeur	9 319	15 215	(79)	24 455	-	-	-	9 319	15 215	(79)	24 455
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	(1 924)	(9 914)	-	(11 838)	1 924	9 914	11 838	-	-	-	-
Acquisition	85	763	32	880	-	-	-	85	763	32	880
Dépréciation	-	-	-	-	(666)	(2 702)	(3 368)	(666)	(2 702)	-	(3 368)
Variation de taux de change	(2 975)	(5 301)	(55)	(8 331)	(6)	(23)	(29)	(2 981)	(5 324)	(55)	(8 360)
Cessions	-	(47)	(1)	(48)	-	6	6	-	(41)	(1)	(42)
Autres mouvements	-	2	(6)	(4)	-	1	1	-	3	(6)	(3)
30 juin 2015	15 027	24 590	274	39 891	(672)	(2 768)	(3 440)	14 355	21 822	274	36 451

Au 30 juin 2015, la valeur nette totale des immobilisations corporelles acquises au travers de contrats de location-financement s'élevait à 4,5 m€ (31 décembre 2014 : 4,3 m€).

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 30 juin 2015 s'élève à 11 015 k€ (4 719 k€ sur les bâtiments et 6 296 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).

En 2015, le Groupe a fait procéder à la réévaluation des immobilisations corporelles par un expert indépendant (cf. Note 2.4).



10. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Non courant		Courant	Total
	Filiales non-consolidées (1)	Autres immobilisations financières (2)	Dépôts à terme (3)	
31 décembre 2013	192	202	-	394
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisitions	-	29	2 001	2 030
Cessions	-	(73)	-	(73)
Autres mouvements	-	(5)	-	(5)
Variation de taux de change	(70)	-	(203)	(273)
Dépréciation	-	-	-	-
31 décembre 2014	122	153	1 798	2 073
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisitions	-	22	3 818	3 840
Cessions	-	(37)	(1 356)	(1 393)
Autres mouvements	-	-	-	-
Variation de taux de change	(17)	-	(382)	(399)
Dépréciation	-	-	-	-
30 juin 2015	105	138	3 878	4 121

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaisk, acquise en 2008.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1^{er} mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 30 juin 2015. Au cours du premier semestre 2015, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 174 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,44 €, et 183 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,47 €.

Au 30 juin 2015, la situation du contrat est la suivante :

- 488 515 actions évaluées à 210 k€ (0,43 €/action) étaient détenues par le Groupe dans le cadre de son contrat de liquidité (cf. État des changements des capitaux propres d'actionnaires consolidés, page 7) ;



- les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 125 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa-Bank (cf. Note 15). Ces dépôts peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt afférent et sont classés dans les « Actifs financiers courants » (cf. Note 19).

11. Stocks

(en milliers d'euros)	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	4 031	(82)	3 949	2 469	(100)	2 369
Stock d'encours	643	-	643	6 069	-	6 069
Produits agricoles	80	-	80	2 478	-	2 478
Total	4 754	(82)	4 672	11 016	(100)	10 916

Les *matières premières et autres fournitures* correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2015-2016, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les *encours* incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2015, le stock de *produits agricoles*, qui représente 80 k€, se compose principalement de 429 tonnes de céréales provenant de la récolte 2013-2014 (25 448 tonnes au 31 décembre 2014).

La *dépréciation* représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 30 juin 2015, les produits finis ne sont pas nantis (59,4 k€, soit 829 tonnes de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2014).



12. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
Actifs non courants						
Cultures dans les champs	10	-	10	12	-	12
Animaux d'élevage	186	1	187	220	(4)	216
Total actifs biologiques non-courants	196	1	197	232	(4)	228
Actifs courants						
Cultures dans les champs	35 200	11 374	46 574	11 346	585	11 931
Animaux d'élevage	311	(147)	164	433	(271)	162
Total actifs biologiques courants	35 511	11 227	46 738	11 779	314	12 093
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	35 707	11 228	46 935	12 011	310	12 321

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 30 juin 2015 pour être récoltées au cours du second semestre 2015 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches laitières et de vaches à viande ainsi que d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.6).

À la date de clôture du bilan, la juste valeur des *cultures en terre dans les champs* est déterminée sur la base de la surface plantée et des données inobservables significatives suivantes au 30 juin 2015 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production attendus actualisés à la date de clôture

	30 juin 2015				31 décembre 2014			
	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (ton / ha)	Prix moyen (EURO / ton)	Juste valeur (en kEURO)	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (ton / ha)	Prix moyen (EURO / ton)	Juste valeur (en kEURO)
Blé d'hiver	45 621	4,2	106	15 267	45 750	4,6	120	8 001
Orge d'hiver	4 101	4,4	105	1 568	4 218	4,8	114	670
Colza d'hiver	8 999	2,6	337	6 921	9 034	2,9	312	3 260
Orge de printemps	6 590	4,2	115	2 364				
Maïs	5 307	6,0	113	1 992				
Tournesol	18 894	2,6	320	12 615				
Pois	8 280	2,1	212	2 812				
Pois chiche	1 262	1,5	310	456				
Soja	7 767	1,7	275	2 365				
TOTAL	106 821			46 360	59 002			11 931



Si les hypothèses formulées par la direction au 30 juin 2015 avaient été réalisées avec une différence de 10 % à la hausse ou à la baisse, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute auraient augmenté/diminué d'environ 5 601 k€.

Les données inobservables significatives utilisées dans la mesure de la juste valeur du *bétail* sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le premier semestre 2015 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2013	10 094	609	10 703
<i>Actifs biologiques courants</i>	10 073	325	10 398
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	21	284	305
Acquisition de filiales	-	-	-
Acquisition d'actifs biologiques non-courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 667	-	7 667
Coûts engagés sur la période	41 633	826	42 459
Variation de stocks liée à la récolte	(54 643)	(642)	(55 285)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	12 881	(149)	12 732
Dépréciation des actifs biologiques	-	-	-
Impact des variations de taux de change	(15 127)	(266)	(15 393)
Autres mouvements	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	11 943	378	12 321
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 931	162	12 093
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	12	216	228
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	4 655	-	4 655
Coûts engagés sur la période	21 237	318	21 555
Variation de stocks liée à la récolte	(62)	(248)	(310)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	10 797	(28)	10 769
Dépréciation des actifs biologiques	(116)	-	(116)
Impact des variations de taux de change	(1 870)	(69)	(1 939)
Autres mouvements	-	-	-
Valeur comptable au 30 juin 2015	46 584	351	46 935
<i>Actifs biologiques courants</i>	46 574	164	46 738
<i>Actifs biologiques non-courants</i>	10	187	197



Au 30 juin 2015, 24 962 k€ (58 990 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (cf. Note 15).

13. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Créances clients	332	993
Avances versées (1)	219	287
Autres créances	315	1 325
Créances sociales et fiscale (hors créances de TVA)	129	169
Créances de TVA (2)	3 736	1 417
Charges constatées d'avance	71	910
Clients et autres créances	4 802	5 101

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Devise :		
Libellé en EUR	529	236
Libellé en USD	41	1 227
Libellé en UAH	4 232	3 638
Clients et autres créances	4 802	5 101

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2015.

(2) La TVA à recevoir d'un montant de 3 736 k€ inclut :

1 569 k€ liés aux entités ukrainiennes bénéficiant du régime fiscal spécial pour sociétés agricoles (cf. Note 6.7 (b)) ;

1 705 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes qui n'ont pas opté pour le régime spécial de taxation réservé aux producteurs agricoles. Ce montant représente la TVA déductible reçue lors des achats, qui a été déclarée et doit diminuer les obligations de TVA à venir ;

462 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Disponibilités	1 609	5 415
Trésorerie affectée	-	-
Valeurs de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 609	5 415
Découvert bancaire	-	-
Trésorerie nette	1 609	5 415

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies ci-dessous au 30 juin 2015 :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
	<u>Disponibilités et équivalents</u>	<u>Disponibilités et équivalents</u>
Devise :		
Libellé en EUR	43	48
Libellé en USD	1 011	2 602
Libellé en UAH	555	2 765
Total	1 609	5 415

15. Emprunts financiers

(en milliers d'euros)		<u>30 juin 2015</u>				TOTAL	<u>31 décembre 2014</u>				TOTAL
		Non courant	Courant				Non courant	Courant			
		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total	
OSRANE	(1)	11 084	3 254	1 188	4 442	15 526					
Obligations cotées		-	-	-	-	-	19 784	411	411	20 195	
Obligations Konkur		-	-	527	527	527	32 795	2 564	2 564	35 359	
Contrats de location-financement	(2)	871	1 558	39	1 597	2 468	1 191	1 824	56	1 880	3 071
Prêts bancaires	(3)	-	29 767	499	30 266	30 266	4 592	18 831	377	19 208	23 800
Autres dettes financières	(4)	-	3 002	12	3 014	3 014		159	19	178	178
Total emprunts		11 955	37 581	2 265	39 846	51 801	58 362	20 814	3 427	24 241	82 603

(1) La composante dette des OSRANE (cf. Note 2.1) a été initialement comptabilisée à sa juste valeur nette des coûts de transaction et s'élevait à 15,1 m€. Au 30 juin 2015, le coût amorti se monte à 14,3 m€ et les intérêts courus à 1,2 m€.



(2) La dette de location-financement (courante et non courante) est représentée par la valeur actuelle des loyers futurs minimums (cf. Note 25).

(3) Les emprunts bancaires incluent les emprunts souscrits auprès d'Alfa-Bank (23,6 m€) et de la BERD (6,2 m€).

Dans le cadre de financement octroyé par l'établissement Alfa-Bank, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (constructions et machines agricoles ; cf. Note 9) ;
- des dépôts à court terme (cf. Note 10) ;
- certains des actifs biologiques (cf. Notes 12) ;
- des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre.

Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires moyennant un prix d'exercice de 2,05 € ; ces BSA ont été classés en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les prêts accordés par Alfa-Bank et la BERD sont soumis à des clauses dont certaines ne sont pas respectées par le Groupe. Le prêt de la BERD est ainsi inscrit au 30 juin 2015 comme une dette à court terme. Le Groupe effectue actuellement les démarches nécessaires pour obtenir la levée des clauses au 30 juin 2015.

(4) Les autres dettes financières correspondent aux emprunts contractés auprès d'investisseurs privés (2,1 m€) et de la partie liée SBT Investment (0,9 m€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>2 016</u>	<u>2 017</u>	<u>2 018</u>	<u>2019 et après</u>	<u>Total</u>
OSRANE	4 442	3 638	4 078	3 368	15 526
Obligations cotées	-	-	-	-	-
Obligations Konkur	527	-	-	-	527
Contrats de location-financement	1 597	401	375	95	2 468
Prêts bancaires	30 266	-	-	-	30 266
Autres dettes financières	3 014	-	-	-	3 014
Total emprunts	39 846	4 039	4 453	3 463	51 801



Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>		<u>31 décembre 2014</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	14 338	-	-
Obligations	-	-	-	55 554
Prêts bancaires	6 200	23 567	5 849	17 951
Contrats de location-financement	1 150	1 279	1 343	1 728
Autres dettes financières	-	3 002	-	178
Total emprunts	7 350	42 186	7 192	75 411

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Devise :		
EUR	16 160	21 117
USD	31 211	61 484
UAH	4 430	2
Total emprunts	51 801	82 603

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
EUR	8,6%	8,4%
USD	13,6%	10,6%
UAH	19%	-

16. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2013	4 618 096	92 361 928	166 467 669
Émission d'actions nouvelles	-	-	-
31 décembre 2014	4 618 096	92 361 928	166 467 669
Émission d'actions nouvelles	-	-	-
30 juin 2015	4 618 096	92 361 928	166 467 669



Instruments en circulation au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE (1)	595 753	131 065 660
Total nombre d'actions potentielles		133 340 033

(1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles liées à l'OSRANE est calculé à raison de 220 actions par OSRANE (nombre maximal d'actions pouvant être échangé contre une obligation).

17. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Provisions pour restructuration	Total
31 décembre 2013	559	4	100	663
Dotations	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	(163)	-	(100)	(263)
Reprise (non utilisée)	(279)	(4)	-	(283)
Changement de périmètre	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-
Écart de conversion	(117)	-	-	(117)
31 décembre 2014	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
30 juin 2015	-	-	-	-

En 2013, le Groupe a constitué une provision relative aux litiges liée à l'utilisation des droits fonciers. AgroGeneration a perdu en appel en avril 2014. Le montant provisionné (412 k€) inclut le dédommagement de tiers et les frais de justice. En mai 2014, la Cour de cassation a annulé la décision de la Cour d'appel en faveur d'AgroGeneration, qui a ainsi pu reprendre la provision en 2014.

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Au 30 juin 2015, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.



18. Dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Fournisseurs	14 073	5 029
Avances reçues	6 984	1 049
Dettes fiscales et sociales	1 295	1 302
Dettes de TVA (1)	24	468
Produits constatés d'avance	125	281
Autres créditeurs	3 381	765
Dettes liées à l'acquisition de filiales	2 852	-
Fournisseurs et autres dettes	28 734	8 894

- (1) La TVA exigible représente le montant versé sur le compte bloqué spécial et pouvant servir à financer l'achat de biens et de services pour des activités agricoles. Une fois imputé, il est reclassé en subvention d'investissement dans le compte de résultat (Note 6.7 (b)).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Devise :		
Libellé en EUR	2 041	1 290
Libellé en USD	6 242	2 421
Libellé en UAH	20 451	5 183
Fournisseurs et autres dettes	28 734	8 894



19. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2015

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur			Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7				
	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 30 juin 2015	Valorisé à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			<i>par le biais du compte de résultat</i>	<i>en capitaux propres</i>			Niveau 1 : <i>prix cotés sur le marché et disponibilité</i>	Niveau 2 : <i>valorisation basée sur des données de marché observables</i>	Niveau 3 : <i>valorisation basée sur des données de marché non observables</i>
Actifs									
Immobilisations financières	10			105	105	105			
Titres des filiales non-consolidées				105	105	105			
Autres immobilisations financières		1	137		138	1	137		
Actifs financiers courants	10								
Dépôts à terme			3 878		3 878		3 878		
Clients et autres créances	13	4 802			4 802	4 802			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14		1 609		1 609		1 609		
Passifs									
OSRANE	15	(15 526)			(15 526)	(15 526)			
Emprunts obligataires	15	(527)			(527)	(527)			
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	15	(30 266)			(30 266)	(30 266)			
Location-financement (courants et non-courants)	15	(2 468)			(2 468)	(2 468)			
Autres dettes financières	15	(3 014)			(3 014)	(3 014)			
Fournisseurs et autres créanciers courants et non courants	18	(28 734)			(28 734)	(28 734)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2014	Valorisé au prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
		<i>par le biais du compte de résultat</i>	<i>en capitaux propres</i>			<i>Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilité</i>	<i>Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables</i>	<i>Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché non observables</i>
Actifs								
Immobilisations financières								
Titres des filiales non-consolidées			122	122	122			
Autres immobilisations financières	1	152		153	1	152		
Actifs financiers courants								
Dépôts à terme		1 798		1 798		1 798		
Clients et autres créances	13	5 101		5 101	5 101			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14		5 415	5 415		5 415		
Passifs								
Emprunts obligataires	15	(55 554)		(55 554)	(55 554)			
Emprunts et dettes financières (courants et non-courants)	15	(23 800)		(23 800)	(23 800)			
Location-financement (courants et non-courants)	15	(3 071)		(3 071)	(3 071)			
Autres dettes financières	15	(178)		(178)	(178)			
Fournisseurs et autres créanciers courants et non courants	18	(8 894)		(8 894)	(8 894)			



20. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>Premier semestre</u> <u>2015</u>	<u>Premier semestre</u> <u>2014</u>
Produits agricoles (1)	2 271	4 501
Services et autres (2)	811	439
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	3 082	4 940

(1) Au cours du premier semestre 2015, AgroGeneration a vendu 15 011 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

21. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>Premier semestre 2015</u>	<u>Premier semestre 2014</u>
Coûts des ventes	(2 003)	(5 239)
Frais généraux & administratifs	(5 000)	(6 669)
Charges par fonction	(7 003)	(11 908)
Achats matières premières, services et locations	(3 545)	(7 676)
Charges de personnel	(1 711)	(2 684)
Amortissements	(1 107)	(1 736)
Ajustement de juste valeur des produits finis récoltés (vendus)	53	952
Autres charges	(693)	(764)
Charges par nature	(7 003)	(11 908)

En moyenne, au premier semestre 2015, le Groupe comptait 1 471 salariés.



22. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Produits de cession des immobilisations	48	63
Reprise de la provision pour litiges	-	313
Subventions d'investissement	378	1 718
Autres produits	245	458
Autres produits	671	2 552
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(46)	(209)
Dépréciation des immobilisations (1)	(1 113)	-
Autres charges	(212)	(264)
Autres charges	(1 371)	(473)
Autres produits et charges opérationnels	(700)	2 079

(1) Diminution de valeur des immobilisations suite à la réévaluation (cf. Note 2.4). La différence entre la valeur de dépréciation des immobilisations enregistrée au compte de résultat et celle présentée à la Note 2.4 est attribuée à l'application de taux de change distincts. En effet, à la Note 2.4, les impacts de la réévaluation sont présentés à la date de réévaluation, c'est-à-dire convertis au taux du 1^{er} janvier 2015, tandis que la dépréciation des immobilisations portée au compte de résultat a été convertie au taux de change moyen du premier semestre 2015.

23. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Coût d'emprunt	(1)	(4 140)	(4 087)
Différences de change		(8 330)	(12 607)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	(231)	(643)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(8 099)	(11 964)
Autres produits / charges financiers	(4)	632	9
Résultat financier net		(11 838)	(16 751)

Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

- 435 k€ sur les OSRANE (obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) ;
- 1 523 k€ sur les obligations cotées et les obligations Konkur ;
- 2 292 k€ sur les prêts bancaires.



Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2015 se composent de prêts et d'autres dettes libellés en USD et en EURO. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.2), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 15,77 UAH/USD au 31 décembre 2014 à 21,02 UAH/USD au 30 juin 2015.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 231 k€) enregistrés par le Groupe au premier semestre 2015 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle la facture a été reçue / émise et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au premier semestre 2015 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie étrangère (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 3 768 k€ de perte liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 2 690 k€ de perte liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;
- 1 641 k€ de perte liée au remboursement des obligations Konkur avec des obligations OSRANE.

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissement net (cf. Note 6.3) pour lesquels la perte de change latente (15 101 k€) est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Autres produits et charges financiers

(4) Le montant net des autres produits financiers inclut les *produits* d'un montant de 487 k€ lié à l'impact de l'actualisation des dettes fournisseurs et autres dettes comptabilisées au coût amorti.

24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant :

- le résultat net consolidé, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.



(en milliers d'euros)	<u>Premier semestre</u> 2015	<u>Premier semestre</u> 2014
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(5 410)	(13 357)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	1 429
Résultat net consolidé - part du groupe	(5 410)	(11 928)
Effet lié à la dilution	435	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(4 975)	(11 928)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	91 868 083	91 948 633
Effet dilutif potentiel	98 748 100	-
Nombre moyen d'actions après dilution	190 616 183	91 948 633
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,06)	(0,13)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,03)	(0,13)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,06)	(0,15)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,03)	(0,15)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	-	0,02
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	-	0,02

Au 30 juin 2015, le nombre moyen d'actions après dilution inclut le nombre maximal d'actions potentielles lié au remboursement anticipé des OSRANE.

Cependant, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options et des bons de souscription ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

25. Engagements

25.1. Engagements financiers

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués dans les Notes 15.

25.2. Engagements liés aux activités d'exploitation

Les actifs non courants acquis en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en actif et en passif dans le bilan consolidé.

Au 30 juin 2015, la dette de location-financement représentant la valeur actualisée de paiements de locations minimaux futurs s'élevait à 2 429 k€. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-



financement, tels que les machines et les véhicules agricoles, et inscrits au bilan consolidé s'élevaient à 4,5 m€ au 30 juin 2015 (31 décembre 2014 : 4,3 m€).

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Loyers futurs		
À moins d'1 an	1 918	2 307
De 1 à 5 ans	1 084	1 506
Au-delà de 5 ans	-	-
Total des loyers futurs minimums	3 002	3 813
Moins frais financiers	(573)	(798)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	2 429	3 015



26. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2015 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

kEURO	30 juin 2015		Premier semestre 2015		31 décembre 2014		2014	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
<i>Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun</i>								
Frais de gestion		(108)		(130)		-		(318)
Obligations subordonnées émises au profit de Konkur						(32 795)		
Intérêts sur les obligations (Konkur)		(527)		(575)		(2 564)		(2 408)
Prestations de conseil		(270)		(66)		(5)		(273)
Location de locaux						-		(6)
Prêts		(893)			315	(83)		(1)
<i>Gravitation SAS : actionnaire</i>								
Refacturation de loyers	16		10		28		88	(3)
Prestations de conseil		(108)		(29)				(151)
<i>Groupe Vivescia : actionnaire</i>								
Intérêts sur emprunt								(15)
Autres dettes						(69)		
<i>Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration</i>								
Services de sécurité		(168)		(876)		(166)		(1 643)
Achat de matières premières et autres fournisseurs	2			(17)				
<i>John Shmorhun : dirigeant du groupe</i>								
Conseil		(7)		(261)		(82)		(412)
<i>Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration</i>								
Conseil						(77)		(193)
TOTAL	18	(2 081)	10	(1 954)	343	(35 841)	88	(5 424)



27. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2015	31 décembre 2014
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Haberly Properties Ltd	Haberly	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
8	Zito Investments Limited	Zito	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
9	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
10	LLC Agro NovaNyva	ANN	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
11	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
12	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
13	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
14	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
15	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
16	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
17	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
18	Lishchynske*	VLY	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
19	Vidrodzhennya*	VZH	Jytomyr (Ukraine)	Entreprise de services	-	100%
20	Agro Fund Terestchenko	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
21	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
22	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
23	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
24	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
25	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
26	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
27	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
28	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
29	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
30	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
31	Vybor LLC	VYB	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
32	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
33	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
34	Register LLC	Register	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
35	Agroholding Tornado PC **	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	-

* Vidrodzhennya a été fusionnée avec une autre filiale du Groupe, Lishchynske, en février 2015 et a cessé d'exister en tant que personne morale distincte.

** Agroholding Tornado PC a été acquise par le Groupe le 17 février 2015.